



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

---

**AVIS PUBLIC  
d'entrée en vigueur**

---

**Règlement numéro 2022-457  
décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022**

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2022-457 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022*.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca).

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2022.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière